

# Restitution du Diagnostic en Marchant quartier Bel air



## ❖ Contexte et objectif de la démarche du diagnostic:

Le diagnostic en marchant est une démarche participative qui entre dans le cadre de la convention GUP, signée par la ville, l'état et les bailleurs sociaux. La marche exploratoire, élément clé du dispositif, est un outil qui mobilise et implique les habitants dans le processus d'amélioration du cadre de vie.



- **Observer la réalité du terrain en direct**  
→ Constaté les dysfonctionnements sur l'aménagement, l'entretien, la propreté, la sécurité, la circulation, etc.
- **impliquer les habitants et les autres acteurs locaux dans la démarche GUP**  
→ Recueillir les ressentis, les priorités et les attentes des acteurs locaux.  
→ Renforcer le dialogue entre les habitants et les institutions.
- **Identifier les leviers d'actions à court, moyen et long terme**  
→ Aider à la priorisation des actions à venir



## L'atelier préparatoire:

**Date et lieu de l'atelier:** 11 mars à l'école Louise Michel de 18h à 19h30

**Acteurs présents:** Ville, PCH, de Plaine commune, habitants, associations ( 11 personnes)

### Objectif:

- Identification des dysfonctionnements liés au cadre de vie sur une carte
- Définir un parcours de la marche

### Méthodologie

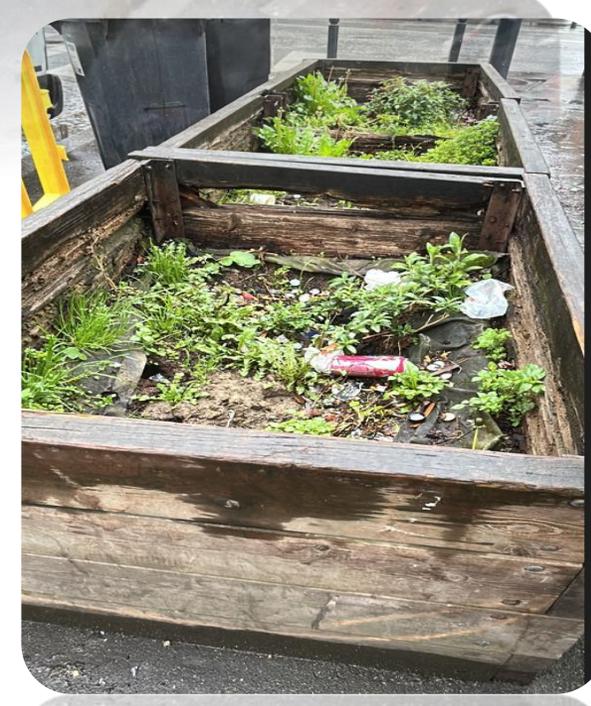
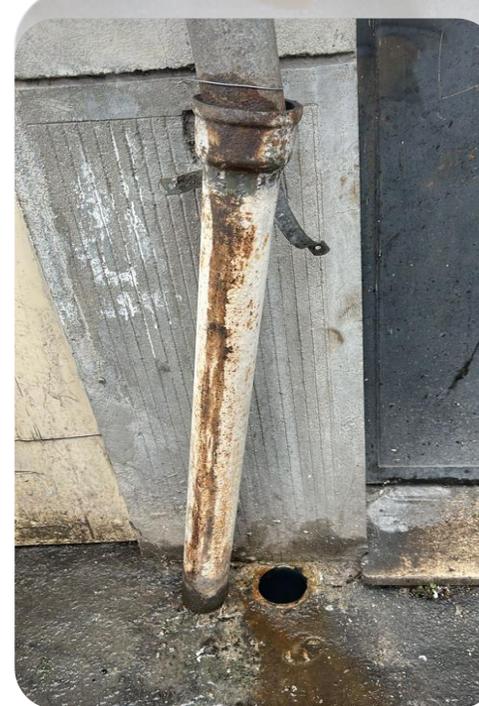
- Présentation de la démarche
- Brainstorming en petits groupes pour identifier les problèmes
- Cartographie des problèmes identifiés



## La marche exploratoire:

### Déroulé de la marche:

- 22 mars 2025 à 10h, départ devant la Maison de Quartier FMBASDF
- Nombre de participants: 18 personnes
- Distribution des cartes de l'itinéraire et présentation des participants
- Suivi du parcours structuré, avec des arrêts réguliers de 10 à 15 minutes
- Relevés des signalements
- Fin de la marche à 12h, retour au point de départ



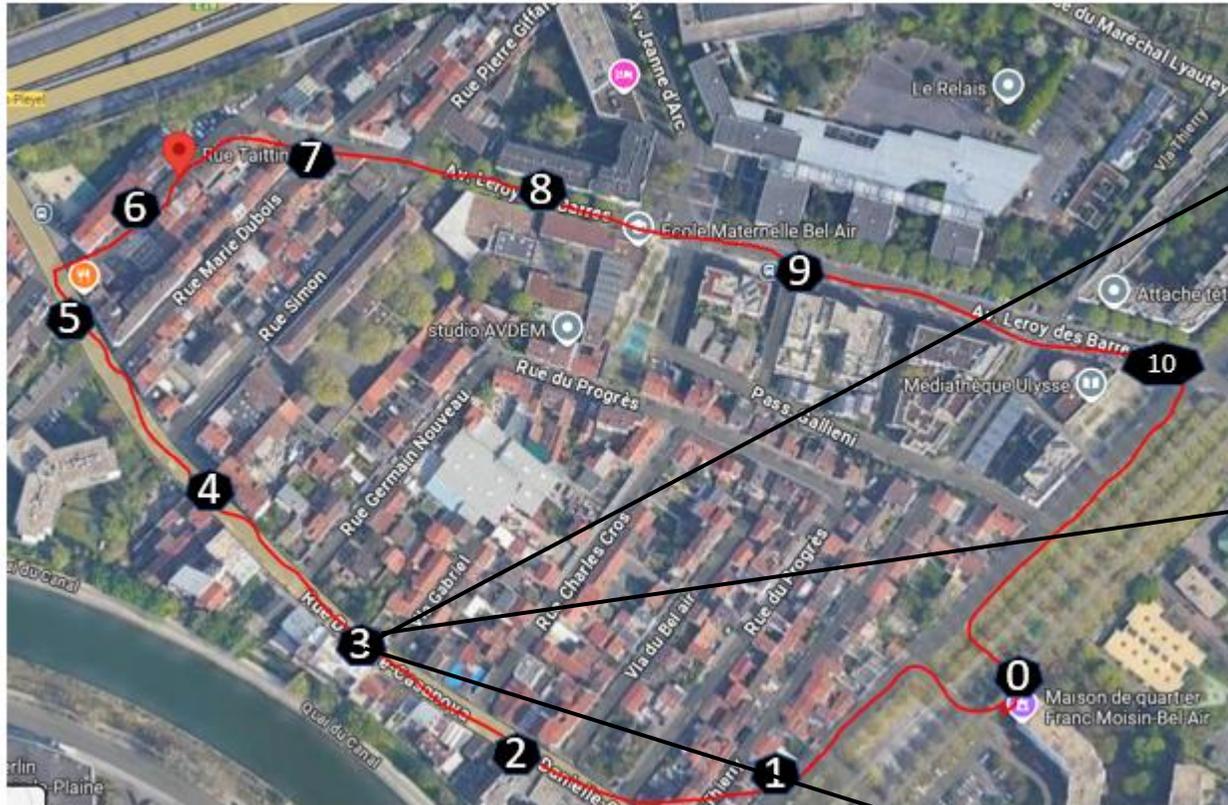
# Les réunions techniques



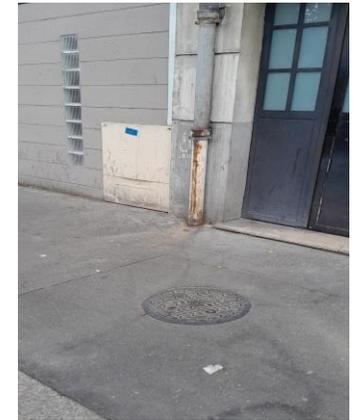




# Résultats et suivi des signalements



**Raccordement de l'égout défectueux au n°84 casanova**  
Intervention réalisée après la marche



**Rue Casanova, parcelle clôturée et non entretenue à coté de la petite allée vers le canal:**

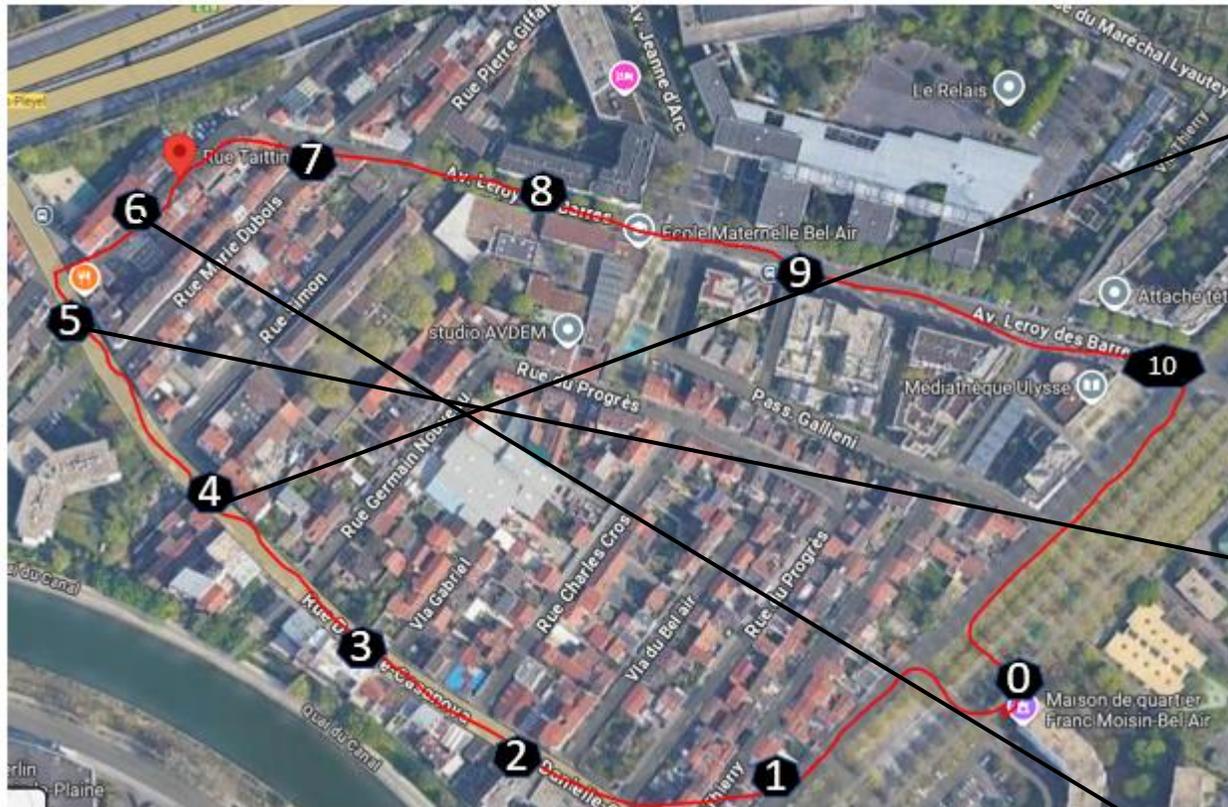
- Le terrain appartenant à la Ville, le signalement a bien été pris et transmis aux services concernés pour la mise en sécurité du site



**Rue Taittinger angle Casanova, demande de retirer les 2 jardinières qui servent de dépôt sauvage:**

- Intervention programmée pour l'été

# Résultats et suivi des signalements



## Plaque de rue manquante sous le pont Casanova direction porte de Paris

- Demande prise en compte, installation prévue après réception du matériels



## Bâtiments murés

- 15 Taittinger : propriété pleine commune en cours de finalisation
- 5 Taittinger : copropriété privée évacuée suite à de multiples arrêts, la copropriété est sous administration judiciaire
- 3 Taittinger: copropriété en cours de travaux de sortie de péril, accompagnement en cours par la DHD



## Rue Taittinger, présence récurrente de dépôts sauvages au pieds des bornes enterrées. Quelle solution envisagée ?

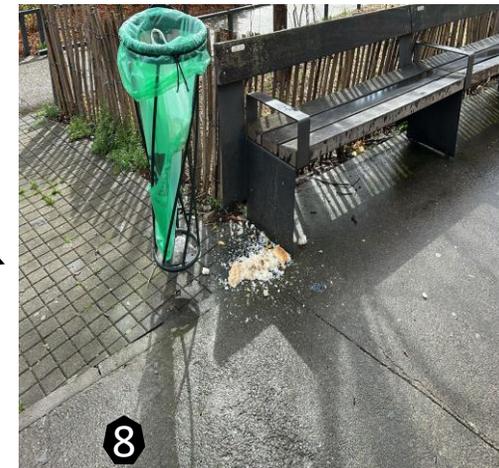
Les bornes sont définitivement fermés. Projet en cours de réappropriation de l'espace par les espaces verts. En parallèle, hausse de la dotation en bacs des riverains. En attendant, ramassage par le service propreté des dépôts sauvages signalés.

# Résultats et suivi des signalements



**Demandes des info sur le projet de mise en place des caméras dépôts sauvages dans le quartier**

- Une mise en service de ces caméras par la Police municipale est prévue à partir de 2026



**Passage Gallieni, demande de mettre + de porte sacs poubelle et d'installer un panneau d'interdiction de nourrir les pigeons:**

- Le service propreté va examiner ce sujet de support de communication relative à l'interdiction de nourrir les pigeons au regard des autres priorités de communication de proximité



**la croix de saint André tordue en face de la maternelle:**

Intervention réalisée suite à la marche



# Résultats et suivi des signalements



## Entretien des arbres qui débordent sur le trottoirs

- intervention faite le 21 mai



## Non respect du stationnement en créneau par manque de place:

- Les service techniques ne peuvent pas modifier le mode de stationnement pour cette raison.
- Signalement récurrent transmis à la PM

## Retrait du bonhomme installé sur une place de stationnement.

- Demande refusée pour des raisons de sécurité: La loi impose 5m de visibilité en amont d'un passage piéton.



# Temps d'échanges